

**5<sup>e</sup> Rencontre de haut niveau  
du Groupe parlementaire en matière fiscale de l'OCDE  
En association avec  
la Commission spéciale sur les rescrits fiscaux du Parlement européen**

**« Combattre l'évasion fiscale par la mise en œuvre des  
mesures BEPS »**

**Centre de conférences de l'OCDE, Paris**

**2 mai 2016**

**RÉSUMÉ**

Le Groupe parlementaire en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (sous-groupe du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE) s'est réuni pour la cinquième fois au siège de l'OCDE à Paris le 2 mai 2016, en association avec la Commission spéciale sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (TAXE) du Parlement européen. Cette réunion de haut niveau avait pour objectif d'examiner les progrès dans la mise en œuvre du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), mais a également abordé les dernières évolutions en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements dans le contexte des « Panama Papers ».

Au total, 25 parlementaires, dont 12 députés européens et 15 fonctionnaires parlementaires, ont assisté à la réunion. Des délégués des 13 juridictions suivantes y ont également participé : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, France, Jersey, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni et Suède.

La réunion était coprésidée par Anthony Gooch, Directeur des relations extérieures et de la communication de l'OCDE, et Pascal Saint-Amans, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.

**Accueil et présentation**

Dans son introduction, **Angel Gurría**, Secrétaire général de l'OCDE, souligne que jamais auparavant les questions fiscales internationales n'ont occupé une place aussi élevée sur l'agenda politique, et plus encore depuis la publication des « Panama Papers », soulignant la nécessité d'améliorer la transparence fiscale et l'échange effectif de renseignements. Le thème principal de la réunion est un autre dossier international brûlant qui requiert une action mondiale : le BEPS. M. Gurría réitère le rôle des parlements pour regagner la confiance des citoyens. En entérinant les [rapports finaux du BEPS](#), les responsables publics ont franchi une étape décisive pour rétablir la confiance dans le système et faire en sorte que les bénéfices soient taxés là où les activités économiques se déroulent et où la valeur est créée.

M. Gurría insiste sur l'importance de combattre les pratiques de BEPS qui génèrent un manque à gagner compris entre 100 et 240 milliards USD par an, selon des évaluations prudentes, soit 4 à 10 % des recettes mondiales tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Après la présentation des mesures arrêtées à l'issue du Projet BEPS en octobre 2015, il faut maintenant s'employer à les mettre en œuvre de toute urgence, et M. Gurría indique que les parlements ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Avec le lancement du [cadre inclusif pour la mise en œuvre du BEPS](#), le Projet BEPS sera élargi à l'ensemble des pays et des juridictions intéressés, appelés à travailler avec les pays de l'OCDE, les pays du G20 et d'autres pays sur un pied d'égalité. En unissant leurs efforts, ils peuvent œuvrer à une application cohérente de l'ensemble des mesures adoptées et collaborer afin d'établir des normes sur les questions en suspens. L'OCDE espère que plus de 90 pays et juridictions rejoindront ce cadre, et que beaucoup d'autres leur emboîteront le pas, luttant ainsi côte à côte contre les pratiques de BEPS.

**Alain Lamassoure**, Président de la commission TAXE, souligne que l'OCDE et le Parlement européen partagent beaucoup de caractéristiques communes, car tous deux recommandent des mesures, tandis que les parlementaires nationaux rédigent la législation correspondante. M. Lamassoure indique que le Parlement européen s'est pleinement saisi des problématiques fiscales, comme en témoignent le projet de rapport de la commission TAXE et le rapport intitulé « [Favoriser la transparence, la coordination et la convergence des politiques en matière d'impôt sur les sociétés au sein de l'Union](#) ». Le Président plaide également en faveur d'une liste commune OCDE-UE des paradis fiscaux.

En réponse, M. Gurría explique que les listes de pays sont rarement le meilleur instrument pour imprimer un changement, et peuvent même être contre-productives. Si l'objectif est que plus aucun pays ou juridiction ne figure dans la catégorie des pays non conformes, d'autres moyens peuvent s'avérer plus efficaces pour convaincre les pays et juridictions d'appliquer les normes en vigueur, par exemple un dialogue ouvert et des examens par les pairs.

## **Contexte**

**Pascal Saint-Amans**, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, souligne que le principal défi consiste désormais à assurer une mise en œuvre cohérente et effective des mesures BEPS adoptées, en s'appuyant sur la forte dynamique politique du moment. Les parlementaires jouent un rôle décisif dans cette phase de mise en œuvre et il se félicite des efforts déjà consentis par des parlements du monde entier. Il insiste sur l'importance d'engager une coopération de portée véritablement mondiale et sur le rôle essentiel joué par les pays en développement dans le Projet BEPS. Il explique que les pays et juridictions engagés dans le nouveau cadre inclusif superviseront le déploiement du Projet BEPS au niveau mondial. La première réunion du cadre inclusif se tiendra le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à Kyoto.

M. Saint-Amans évoque aussi les conséquences des révélations des « Panama Papers » sur les travaux de l'OCDE en matière de transparence fiscale, soulignant la très large adhésion à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale. La priorité est désormais d'améliorer la disponibilité et l'échange d'informations sur la propriété effective. M. Saint-Amans mentionne la réunion du Réseau [JITSIC \(Joint International Taskforce on Shared Intelligence and Collaboration\)](#) qui s'est tenue à Paris le 13 avril 2016. Il rappelle également aux participants que les [dirigeants du G20 ont demandé à l'OCDE de travailler](#) avec les pays du G20 en vue d'établir des critères objectifs pour identifier les juridictions non coopératives au regard de la transparence fiscale, dans leur dernier communiqué publié à l'issue de leur réunion à Washington les 14 et 15 avril 2016.

M. Lamassoure informe les participants que le 14 avril, la Conférence des présidents du Parlement européen a unanimement appuyé la création d'une commission d'enquête sur les Panama Papers. Son mandat sera défini le 4 mai par la Conférence des présidents, l'ensemble des parlementaires étant appelés à voter au cours de la

session plénière de mai à Strasbourg. Il ajoute qu'une délégation du Parlement européen rencontrera les principaux membres du Congrès des États-Unis qui travaillent sur les questions fiscales.

### **Application du Projet BEPS au niveau communautaire et au niveau national**

**Valere Moutarlier**, Directeur de la Direction Générale de la Fiscalité et de l'Union Douanière de la Commission européenne (CE), présente le paquet sur la lutte contre l'évasion fiscale de la CE. En tant que membre du G20, l'Union européenne (UE) soutient la mise en œuvre du BEPS au niveau du marché unique et poursuit l'objectif de parvenir à un déploiement harmonisé des mesures adoptées, plutôt qu'à une application selon des modalités différentes dans chacun des 28 États membres. M. Moutarlier ajoute que la CE est bien partie pour honorer la promesse du Président de la CE M. Juncker de présenter un programme global de lutte contre l'évasion fiscale des entreprises en Europe. Les grandes initiatives lancées par la CE en 2015 en vue d'accroître la transparence fiscale et de réformer la fiscalité des entreprises produisent déjà des résultats : la proposition relative à la transparence des rescrits fiscaux a été adoptée par les États membres en seulement sept mois. Il fait également référence aux propositions formulées par la CE d'échanger des renseignements sur les rescrits fiscaux et de mettre en œuvre un cadre pour les déclarations pays par pays. La CE continuera de faire campagne en 2016 pour une réforme de la fiscalité des entreprises, à commencer par le paquet de l'UE sur la lutte contre l'évasion fiscale présenté le 28 janvier, puis avec des propositions supplémentaires, notamment la réactivation de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) et dans le domaine du blanchiment de capitaux, de la propriété effective, des régimes spéciaux pour les brevets et des prix de transfert.

**Michèle André**, Présidente de la commission des finances du Sénat français, explique que le Sénat se réjouit des efforts européens et internationaux pour lutter contre le BEPS. Elle souligne le rôle fondamental que joueront les parlements nationaux lors de cette délicate phase de mise en œuvre, et confirme que le Sénat français continuera de coopérer étroitement avec l'OCDE, l'UE, le gouvernement et la société civile sur cette question. Bien que la commission des finances du Sénat reste convaincue de la pertinence du Projet BEPS, Mme André ajoute que, du point de vue du Sénat, des travaux complémentaires sont nécessaires pour traiter les questions en suspens, notamment le point de savoir si les mesures BEPS sont suffisamment ambitieuses et quelles seront leurs répercussions sur les intérêts des entreprises françaises.

Mme André mentionne également plusieurs aspects qui inciteront le Sénat à mettre en œuvre les mesures BEPS, tels que les défis fiscaux posés par l'économie numérique et les conséquences importantes de l'économie numérique sur la TVA, le renforcement des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées, la limitation de l'érosion de la base d'imposition au moyen de déductions d'intérêts et d'autres paiements financiers et la lutte contre l'utilisation abusive des conventions. À cet égard, Mme André indique que le Sénat n'hésite pas à rejeter une convention fiscale qui n'offre pas les garde-fous suffisants, comme en 2011 avec le Panama. Enfin, Mme André explique que le déploiement de la déclaration pays par pays est en cours, tout en précisant que diverses questions sensibles doivent encore être réglées, comme le seuil d'application et le type d'informations qui doivent être rendues publiques.

**Meg Hillier**, Présidente de la commission des comptes publics de la Chambre des communes au Royaume-Uni, souligne que la complexité des lois existantes offre aux entreprises multinationales la possibilité d'exploiter les failles pour alléger leur facture fiscale dans les pays où elles exercent des activités. Les règles fiscales internationales n'ont pas évolué au même rythme que la mondialisation des entreprises et l'économie numérique, creusant des brèches que les entreprises multinationales peuvent exploiter pour poursuivre des stratégies de BEPS au moyen de structures fiscales artificielles. Or, la perception de l'évasion fiscale au sein du grand public a changé, et les citoyens exigent de plus en plus de faire toute la transparence sur les affaires fiscales des entreprises. Mme Hillier souligne la nécessité que les entreprises multinationales communiquent de façon claire sur le lieu où elles réalisent leurs bénéfices et paient leurs impôts.

Mme Hillier relate les enquêtes lancées par la commission des comptes publics en 2012, 2013 et 2015. Au cours de ces enquêtes, la commission s'est aperçue que les entreprises multinationales et leurs conseillers fiscaux avaient recours à des montages fiscaux artificiels pour se soustraire à l'impôt au Royaume-Uni. Les entreprises multinationales ont prétendu respecter la loi britannique, alléguant qu'elles s'acquittaient de tous les impôts obligatoires dans chacun des pays où elles exerçaient des activités. La commission a également constaté que la complexité de la législation actuelle et ses lacunes réduisaient l'efficacité de l'action du Service des impôts et des douanes du Royaume-Uni (HMRC). Mme Hillier rend également compte des vives critiques suscitées par l'accord de 130 millions GBP conclu entre Google et le HMRC en février 2016, des députés estimant que le montant des impôts payés par Google au Royaume-Uni ne correspond pas à la taille de ses activités dans le pays. Elle explique également que la loi de finance 2015 prévoyait la diffusion publique de déclarations pays par pays, et se dit très inquiète des défis posés par la TVA et par l'économie numérique. Dans ses remarques de conclusion, elle plaide en faveur d'un engagement de l'ensemble des parlements européens pour des déclarations pays par pays transparentes.

### **Principaux points de discussion/questions soulevées :**

Ces présentations sont suivies d'une discussion animée entre les participants qui exposent l'expérience de leur pays et confrontent leur vision des priorités dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Les parlementaires abordent un certain nombre de questions, notamment les suivantes :

#### **Mise en œuvre des mesures de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales**

- Plusieurs parlementaires félicitent l'OCDE pour les résultats obtenus par le Projet BEPS à ce jour et expriment leur soutien à sa mise en œuvre. Ils encouragent les pays qui n'ont pas encore participé au Projet BEPS à rejoindre le cadre inclusif établi pour parvenir à un déploiement universel des mesures adoptées.
- Les parlementaires soulignent également l'importance d'améliorer la transparence des règles fiscales internationales ainsi que la certitude, par l'application de règles claires, ces règles devant être définies au niveau international et pas seulement européen. Ils jugent essentiel que l'ensemble des pays et juridictions prennent les dispositions nécessaires pour accroître la transparence et l'échange de renseignements.
- De nombreux parlementaires font part de l'expérience de leur pays et mentionnent l'existence de registres de bénéficiaires effectifs.

#### **Sensibilisation à l'efficacité du Projet BEPS**

- Un parlementaire salue les travaux déjà accomplis dans le cadre du Projet BEPS et demande que des exemples concrets soient réunis pour démontrer l'impact réel que les mesures BEPS auront sur le comportement des entreprises multinationales. Les parlements disposeront ainsi d'éléments concrets attestant l'efficacité de ce projet.

#### **La suite du Projet BEPS**

- Un parlementaire s'interroge sur la possibilité d'aller au-delà du Projet BEPS au sein de l'UE, compte tenu des actions engagées pour renforcer les règles fiscales internationales en réaction aux pressions du public.

- Des parlementaires expriment également le souhait de voir plus loin que le Projet BEPS, peut-être en lançant un projet BEPS 2, plaidant de nouveau en faveur d'un surcroît de transparence dans le domaine fiscal afin de lutter contre l'évasion fiscale agressive.

### **Échange de renseignements fiscaux et amélioration de la disponibilité d'informations sur la propriété effective**

- Les parlementaires confrontent leur expérience de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements fiscaux et se déclarent prêts à participer aux travaux relatifs à la propriété effective.
- Les parlementaires conviennent également de la nécessité d'accéder aux informations sur la propriété effective et de les échanger.

### **Mise en œuvre des normes de l'OCDE dans l'UE**

- Un parlementaire indique que les gouvernements nationaux associés aux négociations au sein de l'UE sur le paquet sur la lutte contre l'évasion fiscale ne tiennent pas toujours leurs parlements informés des évolutions du processus de négociation et suggère aux parlementaires de nourrir un dialogue permanent avec leurs gouvernements sur les travaux menés à Bruxelles.
- D'autres parlementaires interrogent l'OCDE sur le niveau d'harmonisation fiscale requis dans l'UE pour mettre en œuvre le Projet BEPS. Certains estiment que l'UE doit être ambitieuse en matière fiscale et insistent sur l'utilité probable de l' [ACCIS](#) pour contrer la fraude fiscale et relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique.
- M. Moutarlier indique que le paquet de mesures BEPS offre de multiples outils et options de mise en œuvre dans l'UE pour contribuer à éviter la double imposition et la fraude fiscale. Il ajoute que l'UE ne peut pas lever d'impôts et se borne à un rôle de coordination. L'UE est une union d'États souverains qui coopèrent, chaque État membre conservant des pouvoirs fiscaux autonomes. Si ces États souverains décidaient d'adopter une [ACCIS](#), une étape décisive serait franchie vers l'établissement d'une zone économique véritablement intégrée.

### **Remarques de clôture**

M. Saint-Amans fait observer que le thème de la réunion – qui est en général un sujet controversé dans les pays des participants – fait pour une fois l'objet d'un consensus et que les participants semblent partager une approche commune des enjeux fiscaux internationaux. En réponse aux déclarations et aux questions de divers délégués, M. Saint-Amans propose que l'OCDE assure un suivi des futures réunions du Groupe parlementaire en matière fiscale. Il rappelle aux parlementaires que les experts de l'OCDE sont pleinement disponibles pour participer aux auditions et qu'ils peuvent apporter un éclairage supplémentaire sur l'impact concret des mesures BEPS sur les pratiques des multinationales. Il confirme que l'OCDE tiendra les parlementaires informés des mécanismes de suivi et d'examen par les pairs qui seront mis en place. De même, l'OCDE communiquera des informations sur les négociations en cours de l'Instrument multilatéral destiné à mettre rapidement en œuvre les recommandations du Projet BEPS relatives aux conventions fiscales. Il ajoute que l'OCDE souhaite continuer de collaborer étroitement avec les parlementaires et est disposée à fournir toute l'aide nécessaire.

M. Lamassoure fait observer que tous les parlementaires reconnaissent la nécessité de refondre les règles fiscales internationales périmées, ainsi que le Secrétaire général de l'OCDE l'a indiqué. Il juge encourageants l'élan imprimé par le Projet BEPS et le fait qu'il fédère les partis politiques et les principaux groupes d'influence autour de la nécessité de combattre l'évasion et la fraude fiscales. M. Lamassoure espère que les

parlementaires continueront d'échanger et de confronter leur expérience sur les questions fiscales. Il remercie l'ensemble des participants de leurs efforts pour contribuer à façonner la révolution fiscale souhaitée.

Au terme de la réunion, M. Gooch remercie les parlementaires d'y avoir participé et la commission TAXE de son soutien. Il souligne le rôle crucial joué par le Groupe parlementaire en matière fiscale pour permettre une mise en œuvre cohérente et harmonisée des normes de l'OCDE et exercer une pression par les pairs dans la sphère législative, et se réjouit à la perspective des discussions futures avec le Groupe parlementaire.

\*\*\*